

AVIS DE CONCOURS

Le service des concours du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin organise en convention avec les Centres de Gestion du Doubs, du Jura, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, un concours

de REDACTEUR TERRITORIAL

SESSION 2025

Catégorie B

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS	DATE DE(S) EPREUVE(S)	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4 au sens du répertoire national des certifications professionnelles.</p> <p>A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par les statuts particuliers, le concours est ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux pères ou mères de 3 enfants et plus ; • Aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports ; • Aux possesseurs d'une équivalence de diplôme ou reconnaissance de l'expérience professionnel. <p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de service auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique</p> <p>Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, de l'exercice pendant quatre ans au moins soit d'activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, (effectuées dans le secteur privé ou sous un régime de droit privé dans une administration ex : contrat emploi-jeune), soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>	<p>Epreuve(s) écrite(s) :</p> <p>16 octobre 2025</p> <p>Le détail de(s) épreuve(s) peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 68, organisateur de l'opération</p>	<p><u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u></p> <p>du 4 février au 12 mars 2025 inclus</p> <p>Une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet www.cdg68.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr » aux dates mentionnées ci-dessus.</p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création de l'espace sécurisé du candidat.</p> <p><u>DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS :</u></p> <p>20 mars 2025</p> <p>Le candidat devra, à partir de son espace sécurisé, cocher la case « j'ai lu, j'approuve et je signe mon formulaire d'inscription » avant de cliquer sur le bouton « <u>valider mon inscription</u> ».</p> <p>En l'absence de cette validation en ligne de l'inscription dans les délais, soit au plus tard le 20 mars 2025, 23h59 dernier délai, la préinscription en ligne deviendra caduque.</p>